

Montréal, le 22 septembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Hydro-Québec– Affaires juridiques  
4e étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier de la Régie : R-4045-2018 Étape 3 de la phase 1**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 21 septembre 2020<sup>1</sup>,  
requérant un délai additionnel pour le dépôt de l'entente finale entre le Distributeur et  
l'AREQ, dans le cadre de l'étape 3 de la phase 1 du dossier mentionné en objet.

Le Distributeur mentionne, et d'un commun accord avec l'AREQ, qu'un dépôt en date  
du 25 septembre 2020 serait plus réaliste et permettrait aux parties de bénéficier du  
temps nécessaire pour finaliser l'entente.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur un délai  
supplémentaire pour le dépôt de l'entente finale, **soit jusqu'au 25 septembre 2020.**

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0236](#).